



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 8 décembre 2015

- Présidente :** DIEPERINK Jacqueline
- Excusés :** DECOTIGNIE Emma, DOS REIS NEVES Jorge, HUSSON Alain, JOYET Antoine, KAEHR Naïcha, THONNEY Raoul
- Absents :** BAUDAT Paul-Edouard, RITTER Jean

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications de la Présidente.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation d'un nouveau membre du Conseil pour le PSIG en remplacement de M. Jean-Marc Bressan, démissionnaire.
- 6) Communication concernant le Règlement intercommunal relatif aux transports scolaires (préavis 45/2014).
- 7) Préavis 64/2015 « Demande de sortie de l'association ASIGOS présentée par les communes de la Chamberonne ».
- 8) Préavis 63/2015 « Budget 2016 ».
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015.

En page deux, 3^{ème} paragraphe :

Il y a lieu de modifier : « La Présidente indique qu'un postulat a été déposé par Mme Anne Pécoud de l'Entente » par : « La Présidente indique qu'un postulat a été déposé par Mme Anne Pécoud du PSIG ».

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.**1) Adoption de l'ordre du jour**

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications de la Présidente

Le bureau avec l'aide de Mme Gargano et Mme Alvarez s'est occupé des élections des 18 octobre et 8 novembre 2015. La Présidente lance un appel pour les personnes intéressées pour les prochaines élections communales qui auront lieu le dimanche 28 février 2016, les étudiants sont également les bienvenus ; de plus, la date tombant pendant les vacances scolaires, Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, remercie les personnes se sachant d'ores et déjà absentes à cette date de s'annoncer auprès de la secrétaire.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, a eu les activités suivantes depuis le dernier conseil :

- La journée du martelage au cours de laquelle elle a pu faire la connaissance de Mme Clarisse Schumacher Petoud, nouvelle Préfet de Lausanne.
- Début novembre, elle a pris part aux festivités organisées par le SDIS La Mère.
- A la journée de réflexion organisée par Lausanne région sur le thème « Ecole, famille, société : quels liens ? ».
- La visite annuelle du Préfet, M. Serge Terribilini, qui s'assure du fonctionnement du conseil ; les points qui ont été abordés lors de cette visite ont principalement porté sur le problème des démissions, des personnes qui ne viennent jamais, le nouveau règlement qui n'était pas revenu du Canton, ainsi que l'organisation du conseil.

La Présidente remercie le VBC qui lui a à nouveau offert un laissez-passer pour la saison. Elle remercie également la Municipalité pour l'installation d'un tableau blanc dans le bureau de présidence du Conseil.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, signale que le règlement du Conseil a été approuvé par la cheffe du département le 25 novembre et que la publication dans la FAOV a eu lieu le 1^{er} décembre dernier ; passé le délai de recours de vingt jours, le nouveau règlement entrera en vigueur.

La Présidente communique les dates des séances de conseil pour 2016, ainsi que la date de cérémonie pour les assermentations de la nouvelle législature.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, donne quelques informations sur les différents projets en cours :

- PPE du Pâquis : Les conventions foncières et d'équipement ont été signées avec les propriétaires. Le préavis est en préparation.
- Grand Pré sud : Le projet est en préparation pour l'enquête publique. Une information publique et la mise à l'enquête sont prévues pour le début 2016.
- Nonceret – La Croix : Le plan d'affectation est en cours d'élaboration. La commission de classification a commencé son travail. La hoirie Cottier a donné son accord pour que la parcelle dont elle est propriétaire soit jointe au projet Nonceret – La Croix.
- Manège Saint-Georges : La révision du plan partiel du manège a été imposée par les dérogations accordées par le Canton au propriétaire.
- PPA du Châtelard : Ce PPA est toujours bloqué par le recours et la Municipalité n'a aucune nouvelles.

M. Louis Savary, Syndic, précise que l'avenir des PPA Châtelard, Pâquis, Grand-Pré et Nonceret sont soumis à compensation des surfaces constructibles ; ces questions sont toujours en discussions entre le Canton et la Confédération ; la stratégie de la Municipalité est d'amener ces projets le plus loin possible.

M. Louis Savary, Syndic, précise que l'installation du nouveau système informatique de la commune a débuté. Les données ont été transférées dans le nouveau système ; les collaborateurs de l'administration ont suivi la formation nécessaire pour pouvoir commencer à travailler avec le nouveau système.

M. Louis Savary, Syndic, indique que l'étude exploratoire des giratoires de contournement s'est terminée cet automne et a été adoptée par les communes concernées et par le GROPI. Une phase intermédiaire est planifiée à l'horizon 2020/2022 qui permettrait d'apporter une amélioration rapide et une phase terminale à l'horizon 2030/2035 quand Vernand et le Gros-de-Vaud arriveront à leur développement maximum. Le Canton propose de poursuivre avec une étude préliminaire estimée à CHF 100'000.— dont le financement est prévu pour moitié par le Canton et le reste entre les communes concernées (Cheseaux et Lausanne).

M. Bernard Imfeld, Municipal, signale que suite à l'acceptation lors du dernier conseil du préavis 60/2015 la réfection des éclairages du Tennis Club a eu lieu. Le Fonds du sport vaudois accorde une participation financière de 10%. Pour ce qui concerne l'éclairage derrière le Temple, un raccordement provisoire a été fait – une fouille aura lieu pour rebrancher définitivement cet éclairage public.

M. Serge Sandoz, Municipal, rappelle que l'inauguration du centre du village est prévue le 7 mai prochain. Pour cette préparation un groupe de travail a été constitué et se rencontrera la semaine prochaine. Pour ce qui est de l'éclairage du centre village la livraison de projecteurs supplémentaires est attendue pour la mi-février.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que suite à des contrôles il peut affirmer que le 85 % des automobilistes traversant le village respecte la limitation imposée. Par contre, le nombre de véhicules est encore élevé ; en effet 6449 véhicules par jour traversent le village.

M. Serge Sandoz, Municipal, informe l'assemblée que le Fonds du sport vaudois a accepté de participer au financement du skatepark à hauteur de 25 % soit pour un montant de CHF 140'000. --.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, précise que Lausanne région remercie la commune d'avoir accueilli la manifestation du 18 novembre dernier. Le but était de permettre aux professionnels de la région de travailler ensemble sur le thème « Ecole, famille, société : quels liens ? ». Le but est de faire en sorte que la carrière du jeune écolier se passe bien. Cette journée s'est déroulée sous la forme d'une conférence et de cinq ateliers.

4) Informations régionales

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, indique qu'elle a participé avec Mme Stefania Hofmann à l'assemblée générale de l'AJENOL. Au cours de cette rencontre, le budget 2016 a été voté et le comité a annoncé qu'une convention a été signée avec la garderie l'Oiseau Lyre à Prilly, dont 5 places sont réservées à l'AJENOL. Durant cette assemblée, il a été demandé que les modifications de tarifs puissent être communiquées plus tôt aux familles afin de leur permettre de changer de moyen de garde si nécessaire. Pendant cette réunion, il y a eu la présentation du service PER qui offre un soutien logistique et pédagogique aux structures ou aux communes pour monter une nouvelle garderie ou pour résoudre un problème dans une garderie déjà existante. Ce service est soutenu par la fondation pour l'accueil de jour (FAJE).

5) Assermentation de Mme Caroline Vaney pour le PSIG, en remplacement de M. Jean-Marc Bressan, démissionnaire

La Présidente invite Mme Caroline Vaney, du PSIG, à se présenter.

Mme Caroline Vaney habite à Cheseaux depuis 9 ans, depuis 5 ans au quartier sous le Mont ; elle est maman de trois enfants, maman au foyer, membre de l'association des parents d'élèves de la Chamberonne et sapeur pompier.

La Présidente procède à l'assermentation de Mme Caroline Vaney.

6) Communication concernant le règlement intercommunal relatif aux transports scolaires (préavis 45/2014)

Mme Jacqueline Dieperink, rappelle qu'en octobre 2014 le Conseil avait approuvé le règlement intercommunal relatif aux transports scolaires. Le service juridique du Canton a constaté que deux articles ne sont pas conformes et demande leur modification. Les articles concernés sont le 8 et le 10 (*cf. annexe*).

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, signale qu'il y a deux solutions pour accepter les modifications demandées ; soit accepter sous la forme d'un préavis, soit directement durant cette séance.

M. Rodolphe Maeusli demande à la Municipalité comment, en application de l'article 8, concrètement elle va procéder pour une éventuelle exclusion ; est-ce que l'école n'a pas un rôle à jouer par rapport à cela ?

M. Louis Savary, Syndic, confirme que les décisions sont prises par la Municipalité, mais que la mise en application peut être faite par le directeur du groupement scolaire.

- **Les modifications demandées sont acceptées sans préavis à l'unanimité.**

7) Préavis N° 64/2015 « Demande de sortie de l'association ASIGOS présentée par les communes de la Chamberonne »

La Présidente demande au rapporteur de la Commission des affaires régionales et intercommunales de la commune de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Raphaël Bugnon fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'accepter la sortie de l'ASIGOS présentée par les communes de la Chamberonne aux conditions du préavis 64/2015 et de donner décharge à la Commission de son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, souhaite donner quelques informations complémentaires pour expliquer la procédure de sortie de l'ASIGOS :

- Cette décision fait suite aux exigences de la LEO à savoir l'obligation d'ouvrir à tous les élèves secondaires VP et VG les quatre options spécifiques (économie et droit, mathématique et physique, italien, latin), la possibilité pour un élève de voie générale qui excelle dans une discipline de suivre l'enseignement de ladite discipline dans la voie pré-gymnasiale et la perméabilité des voies au semestre ou à l'année. Ces éléments sont contraignants au niveau organisationnel et pédagogique et ne peuvent être réalisés que si les deux voies secondaires sont enseignées sur le même site.
- Au vu de l'accroissement de la population attendu dans notre village, il était raisonnable et nécessaire de constituer un établissement complet comprenant les deux voies secondaires, cela étant d'ailleurs demandé par la LEO. En accord avec les directeurs et le comité de l'ASIGOS, la première classe 9VP a été organisée à Cheseaux à la rentrée 2013, à la mise en vigueur de la LEO. Les VSB selon l'ancienne loi ont terminé leur scolarité à Prilly le 30 juin 2015.
- Du point de vue réglementaire comment sortir de l'ASIGOS ? L'article 29 des statuts dit qu'une commune désirant quitter l'ASIGOS doit annoncer son intention au moins 5 ans à l'avance. Les discussions avec le comité de l'ASIGOS ont débuté en 2010-2011, année de l'adoption de la loi, mais une demande formelle de sortie n'a été adressée au comité par le bureau de la Chamberonne que le 11 novembre 2012. Donc selon statuts, sortie en 2017. L'article 19 dit aussi qu'en cas de retrait, une commune demeure responsable des investissements votés par le conseil intercommunal avant l'annonce de sa sortie, à concurrence de sa part calculée sur la base de sa participation financière moyenne au cours des dix dernières années précédant sa sortie et ce jusqu'à amortissement complet. La part de Cheseaux aux coûts de l'ASIGOS est d'environ 5.7 %. En 2013, il restait environ 17 millions à amortir d'où une part pour Cheseaux d'environ CHF 969'000. --. L'article 19 dit encore qu'une commune contrainte de quitter l'ASIGOS en raison d'une loi ou d'une décision de l'autorité supérieure peut obtenir des dérogations aux conditions de sortie précitées. Ce qui est le cas ici.

La parole n'est plus demandée la Présidente passe au vote.

- **Le préavis 64/2015 est accepté à la majorité avec deux avis contrares et deux abstentions.**

8) Préavis N° 63/2015 « Budget 2016 »

La Présidente demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Amintore Savini fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'adopter le budget 2016 et de donner décharge à la Commission de son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La Présidente précise que dans un premier temps une discussion générale est ouverte, ensuite passage en revue des titres avec la possibilité d'interruption s'il y a des questions.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, ouvre la discussion générale.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, a l'honneur de présenter pour la Municipalité le budget 2016 et donne les informations suivantes :

- Le budget de fonctionnement 2016 présente un léger excédent de revenus de CHF 46'010. --.
- Les recettes ont été estimées de manière prudente, sur la base des données d'août 2015, auxquelles les recommandations de calcul fournies par l'Etat ont été appliquées, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune. Cela a conduit à inscrire au budget, pour l'impôt sur le revenu, un montant identique à celui du budget 2015 et supérieur à celui des comptes 2014.
- Si l'impôt sur le bénéfice est estimé à la baisse, c'est en raison d'une analyse précise des données fiscales disponibles en août 2015 également, toutes choses étant égales par ailleurs. La réforme de l'imposition des entreprises RIE III ne s'applique pas en 2016 et son effet en 2017-2018, suite au passage du taux d'imposition du bénéfice de 8.5 % à 8 % devrait être neutre par suite de mécanismes de compensation demandés par voie de motion par le Grand Conseil. A partir de 2019, le taux d'imposition du bénéfice devrait passer à 3.33 %, ce qui conduirait à une perte d'environ CHF 400'000. --sur notre montant de CHF 700'000. --, perte qui devrait être partiellement compensée par l'apport de la Confédération. Voir à ce sujet l'excellent commentaire de la Commission des finances.
- Les charges péréquatives – péréquation entre les communes, facture sociale et réforme policière – ont été calculées sur la base des recettes fiscales prévues au budget 2015, et non sur les acomptes délivrés

par l'Etat qui se fondent sur les résultats 2014. L'estimation ainsi obtenue fait apparaître que notre commune devrait s'acquitter d'un montant inférieur de plus de CHF 250'000.—au montant calculé sur les résultats 2014, cela étant dû pour une bonne part à l'accroissement de la population.

- En ce qui concerne les autres dangers, le budget de fonctionnement 2016 traduit la volonté de la Municipalité d'adapter les ressources humaines de la commune aux tâches de plus en plus complexes qui lui incombent et à l'évolution de sa démographie, et de moderniser les processus administratifs – suivi et consolidation du nouveau système informatique, refonte de l'archivage notamment, première étape vers une future GED (gestion électronique des documents).
- Le budget prévoit également des études destinées à planifier l'entretien de nos bâtiments, en particulier les écoles et le bâtiment de la voirie, ainsi qu'à commencer à mettre en œuvre le concept énergétique communal réalisé en application de notre programme de législation.
- La marge d'autofinancement dégagée par le budget de fonctionnement 2016 est d'un peu plus de 2.1 millions. Elle indique le montant des dépenses d'investissement qui peut être financées sans recourir à l'emprunt.
- Le budget d'investissement, quant à lui, contient les dépenses liées à des préavis déjà votés, mais aussi prévoit les infrastructures nécessaires à l'évolution de notre commune, notamment l'étude d'un nouveau collège rendu nécessaire par le développement démographique attendu au quartier Nonceret – La Croix.
- Pour 2016, les investissements prévus comprennent également l'acquisition de la parcelle 582 au Châtelard, dans l'attente de l'évolution du dossier, actuellement objet d'un recours de la Confédération dans le cadre de l'application de la LAT, et de la recherche de solutions autres que l'achat direct par la commune de ce bien-fonds.
- C'est précisément en ayant à l'esprit, comme nous y invite la Commission des finances, le montant important de 5.9 millions lié à l'achat et à l'équipement de cette parcelle qu'il faut considérer les dépenses d'investissement prévues au budget 2016 de CHF 8'486'000. —et la mise en rapport de ce montant avec la marge d'autofinancement de 2.1 millions dégagée par le budget de fonctionnement.
- Toutefois, factuellement, il était nécessaire de prévoir dans le budget 2016 un nouvel emprunt pour couvrir les dépenses d'investissement budgétisées. La Municipalité avec la Commission des finances se réjouissent du fait que même avec ce nouvel emprunt, s'il devrait être souscrit, le montant total des emprunts de la commune resterait bien inférieur au plafond de trente millions voté pour la législature par le Conseil communal.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, remercie le boursier du bon travail qu'il a effectué pour l'établissement de ce budget.

En conclusion, Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, relève que l'ensemble de la Municipalité serait heureux que les membres du Conseil apportent leur soutien au budget 2016 tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe en revue les différents chapitres composant le budget en précisant que chacun peut interrompre la lecture en fonction des questions.

10 – Autorités - 102

M. Bruno Cantin demande que les taux d'occupation des municipaux théoriques soient complétés par le taux de travail réel des municipaux. Point 10

18 – Transports publics - 181

M. Hans-Peter Guggenbühl constate que les cartes journalières CFF sont à CHF 45. —alors qu'une baisse à CHF 40. —avait été sollicitée. Il demande de les passer à nouveau à CHF 40. --. De plus, il souhaite l'achat de deux abonnements supplémentaires ceci en tenant compte que le 80 % des cartes journalières est vendu et même qu'un petit bénéfice est réalisé. Il dépose un amendement dans ce sens : « Augmentation du budget Transports publics de CHF 26'600. —pour acheter deux abonnements CFF annuels supplémentaires ».

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Louis Savary, Syndic, indique qu'actuellement seul les frais sont couverts et que 66 % des cartes sont vendues. De plus, les habitants des communes externes viennent acheter les abonnements auprès de notre commune. Pour la Municipalité, les deux cartes actuelles sont suffisantes pour couvrir les besoins de la population.

M. Bruno Cantin soutien la proposition de M. Hans-Peter Guggenbühl concernant l'abaissement du prix à CHF 40. ---. De plus, il serait utile de pouvoir commander ces cartes sur Internet. Pour sa part, une carte supplémentaire serait suffisante.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, tient à préciser que sous la rubrique 181-3663 il est mentionné un montant d'achat de CHF 25'800.-- ; il s'avère que le tarif à augmenter à CHF 26'600.--. Cet élément n'était pas connu au moment de l'établissement du budget.

Mme Line Demarta précise que ces cartes permettent de promouvoir les transports publics.

M. Emile Joyet pense que l'achat d'une seule carte supplémentaire ne serait pas judicieux car souvent les gens voyagent par deux. De plus, il serait nécessaire d'informer plus la population de l'existence de ces cartes.

M. Etienne Fleury soutient cette démarche car il faut promouvoir les transports publics. Par contre, au vu des 67.8 % d'utilisation il ne voit pas l'intérêt d'une acquisition supplémentaire.

M. Rodolphe Maeusli demande s'il y a souvent plus de demandes que de cartes disponibles.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, tient à préciser que selon les informations du boursier, il est extrêmement rare de devoir refuser des demandes aux habitants de Cheseaux. Le but de vendre ces cartes, n'est pas de promouvoir les transports publics. Cet objectif est plus atteint par la création d'une ligne de bus par exemple.

M. Hans-Peter Guggenbühl relève que pour sa part il a souvent eu des refus lorsqu'il voulait acquérir un abonnement.

Mme Nathalie Matthey constate également qu'elle a également essuyé des refus. Elle tient à préciser qu'il y a également des promotions de cartes journalières sous d'autres formes directement auprès des CFF.

▪ **L'amendement déposé par M. Hans-Peter Guggenbühl est rejeté avec 15 "oui" 28 "non" et 7 abstentions.**

La présidente ouvre la discussion finale.

M. Emile Joyet pour sa part n'a jamais pris les jetons de présence dans le cadre des commissions et des séances de conseil et en a toujours fait don à la paroisse ceci depuis 10 ans. Il n'en voit pas la trace dans les comptes et souhaiterait que cela y apparaisse (point 421).

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, précise que le montant y relatif est bien versé à la paroisse directement sur leur compte.

M. Edmond Fleury constate qu'en page 3 les comparaisons font état de chiffres non comparables. Il faudrait qu'il y ait une ligne supplémentaire pour les amortissements supplémentaires par exemple.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, trouve la remarque de M. Edmond Fleury pertinente. Une mention pourrait être ajoutée pour une meilleure compréhension.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote.

▪ **Le préavis 63/2015 est accepté à la majorité avec une abstention.**

9) **Divers et propositions individuelles**

M. Francisco Sancho tient à aborder le sujet concernant l'interruption de la formation de l'apprenti de la commune. Pour sa part, il connaît une jeune qui a également interrompu son apprentissage dans l'administration d'une commune voisine car son encadrement était insuffisant. Est-ce que dans la situation de la commune tout a été fait juste ? Est-ce qu'une discussion a eu lieu avec ce jeune pour connaître les causes qui l'ont amené à interrompre sa formation ?

M. Louis Savary, Syndic, confirme que l'encadrement d'un apprenti est quelque chose d'important, Mme Pilet, qui a la charge de cette mission pour la commune, se donne beaucoup de peine. Pour ce qui est de l'apprenti en question, ce jeune ne se voyait pas continuer dans le métier d'employé de commerce ; il a débuté une formation de boucher, laquelle lui donne satisfaction.

M. Gianni Arico demande s'il ne serait pas possible qu'un rappel soit fait aux propriétaires de chiens par la Municipalité pour que les déjections de ceux-ci soient ramassées.

M. Rodolphe Maeusli signale qu'une pétition est actuellement en cours sur les réseaux sociaux concernant le respect des horaires du LEB. Il se tient à disposition des personnes intéressées pour leur fournir le lien.

M. Olivier Lyon tient à revenir sur les propos de M. Bruno Cantin concernant le taux d'activité des municipaux. Cette question doit être mise sur le tapis par la Municipalité surtout dans le cadre de la dernière année de législature. Il rappelle que, selon le règlement, les Municipaux sont tenus de faire valider les taux d'occupation par les membres du Conseil.

M. Louis Savary, Syndic, confirme qu'effectivement cette question n'a pas été débattue. Devant les remarques faites durant cette séance, ce point sera mis en discussion et les conclusions rapportées lors d'un prochain conseil.

Mme Viviane Jomini relève que depuis plusieurs années des enfants prennent le bus postal pour se rendre à l'école avec chaque année son lot de surprises. Après un bon début d'année scolaire, les parents de certains enfants viennent d'apprendre la suppression de l'arrêt Martheray ; cette suppression implique que certains enfants devront marcher 20 mn pour se rendre à l'arrêt de bus, ceci quatre fois par jour. Il est vrai que marcher est bon pour la santé, mais on ne peut pas cumuler le bus et la marche en leur infligeant plus de deux heures de trajet par jour pour aller à l'école. Ce ne sont pas aux enfants ni à leurs parents de faire les frais de ces modifications de trajet ; en conséquence en leurs noms et au nom de l'association des parents d'élèves, Mme Viviane Jomini demande que les enfants concernés puissent être véhiculés par le bus scolaire.

M. Louis Savary, Syndic, tient à souligner que la Municipalité n'a eu aucune information concernant la suppression de cet arrêt. La question va être étudiée.

M. Laurent Savoyen n'est pas certain, concernant l'éclairage du centre du village, que l'ajout d'un spot par lampadaire soit suffisant pour permettre d'augmenter la sécurité. Ce point devrait être revu avant qu'il y ait un drame. Les clous au sol ne sont pas visibles et les bancs au bord de route présentent un grand danger.

M. Laurent Savoyen relève qu'il a adressé un courrier à l'établissement de la Chamberonne au début du mois de septembre et qu'à ce jour il n'a toujours pas de réponse.

M. Serge Sandoz, Municipal, rappelle que les entreprises spécialisées et les ingénieurs ont pensé et fait l'aménagement du centre. Est-ce que cela sera suffisant ? Il n'est pas en mesure d'y répondre pour l'instant. Concernant les clous, ceux-ci ne sont pas obligatoires sur une zone de rencontre ; en effet, l'ensemble de la place est à disposition des piétons qui peuvent la traverser comme ils le désirent sans pour autant gêner la circulation et c'est les automobilistes qui doivent adapter leur conduite au vu de ces éléments. La Municipalité est consciente du manque de visibilité.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, pour répondre à M. Laurent Savoyen concernant le courrier adressé au directeur de La Chamberonne, relève que ce dernier est autonome et ne dépend aucunement de la Municipalité.

M. Laurent Savoyen précise que sa fille a été agressée et il demandait à connaître les sanctions prises contre l'élève responsable. Si l'on veut rassurer nos propres enfants, une réponse devrait être adéquate.

M. Stéphane Hauert relève que le directeur dépend de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) et non de la commune. Au vu de l'importance de la situation, il conseille à l'intéressé de rappeler directement M. Michel Haslebacher.

Mme Christiane Rihs revient sur le sujet de l'éclairage du centre et pour sa part trouve scandaleux de devoir passer tout un hiver dans un endroit aussi insécurisé. Une solution même provisoire et couteuse devrait être trouvée.

M. Gianni Arico rejoint à 100% les interventions concernant l'éclairage. L'éclairage est simplement nul, car le principe est nul. Les mâts sont trop hauts et pas faits pour éclairer une place. Il faudrait mettre les spécialistes responsables de cette situation face à leurs responsabilités et les frais de réajustement à leurs charges. Pour sa part, il traverse avec un manteau sombre sans regarder dans l'espoir de se faire renverser...

M. Laurent Deschamps demande quels seraient les frais supplémentaires pour un éclairage provisoire.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que le prix a été estimé à environ CHF 5'000. --.

M. Emile Joyet relève que pour un montant de CHF 5'000. — il peut déposer une motion et demande une suspension de séance afin de l'écrire.

M. Louis Savary, Syndic, signale que le dépôt d'une motion n'est pas adéquat, ce point étant de la compétence de la Municipalité. Les membres de la Municipalité prennent note des remarques et vont prendre les mesures qui sont possibles pour améliorer cette situation.

M. Francisco Sancho insiste que si cet éclairage est insuffisant et ne réunit pas les conditions de sécurité à cause d'une faute des concepteurs, c'est à eux de prendre en charge tous les frais d'amélioration.

M. Raphaël Bugnon espère que les solutions envisagées tiendront compte des deux côtés des poteaux, afin d'éclairer autant la partie route que la partie piétons.

M. Gianni Arico pense pour sa part que les spots n'arrangeront rien.

Jacqueline Dieperink

Présidente du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 22 :30
Cheseaux, le 13 décembre 2015

Séances 2016 :

Mardi 8 mars 2016

Mardi 3 mai 2016

Mardi 21 juin 2016

Mardi 4 octobre 2016

Mardi 8 novembre 2016

Mardi 13 décembre 2016

Cérémonie assermentation :
Jeudi 30 juin 2016 dès 17 :00

